



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

S.D.I.C. 23

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2016

Le quorum n'ayant pas été atteint le jeudi 10 mars 2016 à LA SAUNIERE, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni le jeudi 17 mars, à 10 heures 30, dans les locaux du Centre de Gestion à GUERET, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET.

Nombre de délégués en exercice : 201
Nombre de délégués présents : 20
Nombre de délégués absents ou excusés : 181

Monsieur Michel JANUEL, Délégué de la Commune de CHARD, est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

MEMBRES PRESENTS :

1	Commune d'ARRENES	Monsieur Patrick ROSELLA
2	Commune de BLAUDEIX	Madame Monique DECHIRON
3	Commune de BROUSSE	Madame Anaïs BRUNET
4	Commune de LA CELLE DUNOISE	Madame Catherine GODIN
5	Commune de CHARD	Monsieur Michel JANUEL
6	Commune de CHATELUS MALVALEIX	Monsieur Jean-François LAUMY
7	Commune de FLEURAT	Monsieur Didier BARDET
8	Commune de JARNAGES	Monsieur Jacques BRUNNER
9	Commune de LEPINAS	Madame Martine JOUANNY
10	Commune de LIZIERES	Monsieur Christian COMBEAU
11	Commune de MAUTES	Monsieur Jacques DESHERAUD
12	Commune de NOTH	Monsieur Philippe MARCELOT
13	Commune de PARSAC-RIMONDEIX	Monsieur Serge JANNOT
14	Commune de ROCHES	Monsieur Fabien VIRMONT
15	Commune de SAVENNES	Monsieur Patrick FOUSSADIER
16	Commune de SAINTE FEYRE	Madame Isabelle GASPARD
17	Commune de SAINT PIERRE LE BOST	Madame Agnès VILLATTE
18	Commune de SAINT SILVAIN BAS LE ROC	Madame Michèle GAMAIRE
19	Commune de TERCILLAT	Madame Chantal GRIBALDO
20	Commune de TOULX SAINTE CROIX	Madame Chantal MATHIVET

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

1	Commune d'AHUN	Monsieur Jean Philippe CHAUSSECOURTE
2	Commune d'AJAIN	Monsieur Thomas MARTY
3	Commune d'ANZEME	Madame Ghislaine RENON
4	Commune d'ARFEUILLE-CHATAIN	Monsieur Michel PERIGAUD
5	Commune d'AUGE	Monsieur Nicolas BOURNISIEN
6	Commune d'AURIAT	Monsieur Franck SIMON-CHAUTEMPS
7	Commune d'AUZANCES	Monsieur Jean Pierre GUILLEMARD
8	Commune d'AZAT-CHATENET	Monsieur Fabrice TERRADE
9	Commune d'AZERABLES	Monsieur Jean Pierre DESMAISON
10	Commune de BANIZE	Monsieur Jean François MALPELET
11	Commune de BASVILLE	Monsieur Laurent PINTON
12	Commune de BAZELAT	Monsieur Michel BOUCHER
13	Commune de BEISSAT	Monsieur Patrick LOURADOUR
14	Commune de BELLEGARDE EN MARCHE	Monsieur Steve BASTOS
15	Commune de BENEVENT L'ABBAYE	Monsieur Jacky ROUSSY
16	Commune de BETETE	Madame Valérie CONTARIN
17	Commune de BLESSAC	Monsieur Jean Baptiste DUMONTANT
18	Commune de BORD SAINT GEORGES	Madame Marie ROCHE
19	Commune de BOSMOREAU LES MINES	Monsieur Daniel BOUEYRE
20	Commune de BOSROGER	Monsieur Jean Paul JOULOT
21	Commune de BOURGANEUF	Monsieur Jean Pierre JOUHAUD
22	Commune du BOURG D'HEM	Madame Annie FEL
23	Commune de BOUSSAC	Monsieur Franck FOULON
24	Commune de BOUSSAC-BOURG	Monsieur Hervé GRIMAUD
25	Commune de LA BRIONNE	Monsieur Bernard LEFEVRE
26	Commune de BUDELIERE	Monsieur Gilbert BROSSARD
27	Commune de BUSSIÈRE-DUNOISE	Madame Elodie ASSIMON
28	Commune de BUSSIÈRE-NOUVELLE	Monsieur le Maire
29	Commune de BUSSIÈRE SAINT GEORGES	Madame Séverine REDON
30	Commune de LA CELLETTE	Monsieur Camille CARCAT
31	Commune de CHAMBERAUD	Monsieur Francis FASSOT
32	Commune de CHAMBON SAINTE CROIX	Madame Christelle CHENIER
33	Commune de CHAMBON SUR VOUEIZE	Madame Sandra CHARRIERE
34	Commune de CHAMBONCHARD	Madame Sylvie ROUFFET
35	Commune de CHAMBORAND	Monsieur Michel CORBIN
36	Commune de CHAMPAGNAT	Madame Emilie DEPOUX
37	Commune de CHAMPSANGLARD	Monsieur Philippe RENON
38	Commune de LA CHAPELLE BALOUE	Monsieur Jacky MARTINET
39	Commune de LA CHAPELLE TAILLEFERT	Monsieur Didier COLMOU
40	Commune de LA CHAPELLE SAINT MARTIAL	Madame Isabelle COLON
41	Commune de CHARRON	Madame Emilie BOUCHER
42	Commune du CHATELARD	Monsieur Robert RAILLARD
43	Commune de CHATELUS LE MARCHEIX	Monsieur Fabrice MARTIN
44	Commune de LA CHAUSSADE	Madame Olivia PALADI-NOEL
45	Commune de CHAVANAT	Madame Frédérique FAYADAS
46	Commune de CHENIERS	Madame Ophélie LANNEREY
47	Commune de CLAIRVAUX	Madame Nicole RUDMAN
48	Commune de CLUGNAT	Madame Fabienne BOURDIER
49	Commune du COMPAS	Madame Denise LAVAUD
50	Commune de LA COURTINE	Monsieur Bernard CHASSAING
51	Commune de CROCQ	Monsieur Jean Luc PIERRON
52	Commune de CROZANT	Madame Danielle PRUDHOMME
53	Commune de CROZE	Madame Claire CHAUVAT
54	Commune de DOMEYROT	Monsieur Bernard LARUE
55	Commune du DONZEIL	Monsieur Morgant BERTHOLON
56	Commune de DUN LE PALESTEL	Monsieur Gérard DE GRAEVE
57	Commune d'EVAUX LES BAINS	Madame Céline BOULOUET

58	Commune de FAUX LA MONTAGNE	Monsieur Marc LANCEAU
59	Commune de FELLETIN	Monsieur Michel AUBRUN
60	Commune de FENIERS	Madame Corinne CHAMBRAGNE
61	Commune de FLAYAT	Madame Mireille PEYRONNAUD
62	Commune de FONTANIERES	Monsieur Jean Pierre VINCENDON
63	Commune de LA FORET DU TEMPLE	Madame Angélique PENIN
64	Commune de FRESSELINES	Monsieur Jean Claude DUGENEST
65	Commune de GARTEMPE	Monsieur Denis EHRHART
66	Commune de GENOUILLAC	Monsieur Davy CHEVASSUS
67	Commune de GENTIOUX-PIGEROLLES	Madame Dominique SIMONEAU
68	Commune de GIOUX	Madame Isabelle GRAND
69	Commune de GLENIC	Monsieur Michel DEVOS
70	Commune du GRAND BOURG	Madame Emilie MALLERET
71	Commune de JALESCHES	Monsieur Loïc GAZONNAUD
72	Commune de JANAILLAT	Madame Stéphanie LEDORMAND
73	Commune de JOUILLAT	Madame Isabelle BARRET
74	Commune de LADAPEYRE	Monsieur Cyrille SAUTIVET
75	Commune de LAFAT	Madame Françoise DUPECHER
76	Commune de LAVAUFranche	Madame Roselyne CHARTRAIN
77	Commune de LEPAUD	Monsieur Pierre MORLON
78	Commune de LEYRAT	Monsieur Alain MOINAUX
79	Commune de LIOUX-LES-MONGES	Madame Nicole ZELLER-HUBEAU
80	Commune de LUPERSAT	Madame Marie-Pierre TADDEI
81	Commune de LUSSAT	Madame Geneviève CHAZETTE
82	Commune de MAGNAT L'ETRANGE	Madame Marie PADOVANI
83	Commune de MAINSAT	Monsieur Vincent VIGNERESSE
84	Commune de MAISON-FEYNE	Monsieur Jean-Luc BAERT
85	Commune de MALLERET	Monsieur Michel LACROCQ
86	Commune de MALLERET-BOUSSAC	Monsieur Eric MENAGER
87	Commune de MALVAL	Madame Marie-France BERTRAND
88	Commune de LES MARS	Madame Cécile PIGNIER-GUINOT
89	Commune de MARSAC	Madame Josette GIRARD
90	Commune de LA MAZIERE AUX BONSHOMMES	Monsieur Frédéric PERRIER
91	Commune de MEASNES	Monsieur Marc LAMONTAGNE
92	Commune de MERINCHAL	Monsieur Roland DESGRANGES
93	Commune du MONTEIL AU VICOMTE	Monsieur Didier MARTINEZ
94	Commune de MORTROUX	Madame Isabelle LAVALETTE
95	Commune de MOURIOUX-VIEILLEVILLE	Madame Isabelle PINLOCHE
96	Commune du MOUTIER D'AHUN	Monsieur Pierre COGNARD
97	Commune de MOUTIER MALCARD	Monsieur le Maire
98	Commune de MOUTIER ROZEILLE	Monsieur Roland DEUILLARD
99	Commune de NEOUX	Monsieur Guy LANNEAU
100	Commune de LA NOUAILLE	Monsieur Jacques GEORGET
101	Commune de NOUHANT	Madame Françoise GLAUSINGER
102	Commune de NOUZERINES	Monsieur Pierre DAGNIAU
103	Commune de NOUZEROLLES	Monsieur Jean-Pierre LAURENT
104	Commune de PEYRABOUT	Monsieur Fabien MARIN
105	Commune de NOUZIERES	Madame Dominique VEITH
106	Commune de PIERREFITTE	Madame Marie Hélène CHARDIN
107	Commune de PIONNAT	Monsieur Florent LEDIEU
108	Commune de PONTARION	Monsieur Julien CONCHON-SARTOUT
109	Commune de PONTCHARRAUD	Madame Célia BREBION
110	Commune de LA POUGE	Madame Nicole BAUDRY
111	Commune de POUSSANGES	Madame Françoise BELLEGY
112	Commune de PUY MALSIGNAT	Monsieur Jean-Philippe VINGERDER
113	Commune de RETERRE	Madame Julie BATIER
114	Commune de ROUGNAT	Madame Natacha TESNIERES
115	Commune de ROYERE DE VASSIVIERE	Monsieur Raymond RABETEAU
116	Commune de SAGNAT	Madame Isabelle FLUTEAU

117	Commune de SANNAT	Madame Karine DANCHAUD
118	Commune de SARDENT	Monsieur Pascal LESOUPLE
119	Commune de LA SAUNIERE	Monsieur Michel SUDRON
120	Commune de SERMUR	Monsieur Gilles SOURIOUX
121	Commune de SOUMANS	Monsieur Jean-Claude PARNIERE
122	Commune de SOUS-PARSAT	Madame Véronique CHABRAT
123	Commune de LA SOUTERRAINE	Monsieur Etienne LEJEUNE
124	Commune de SAINT AGNANT DE VERSILLAT	Madame Annie PHILIPPON
125	Commune de SAINT AGNANT PRES CROCQ	Monsieur Jean-Paul WELZER
126	Commune de SAINT AMAND JARTOUDEIX	Monsieur Stephen GEE
127	Commune de SAINT AVIT DE TARDES	Madame Pierrette LEGROS
128	Commune de SAINT BARD	Madame Laëtitia JEANTEL
129	Commune de SAINT CHABRAIS	Monsieur Philippe DUCOURTHIAL
130	Commune de SAINT CHRISTOPHE	Monsieur Eric CARRIOU
131	Commune de SAINT DIZIER LES DOMAINES	Monsieur Thomas FAUSSURIER
132	Commune de SAINT DIZIER LEYRENNE	Madame Marie- Joëlle MARCEPOIL
133	Commune de SAINT ELOI	Madame Célia BOIRON
134	Commune de SAINTE FEYRE LA MONTAGNE	Madame Stéphanie RAMPIGNON
135	Commune de SAINT FIEL	Madame Stéphanie MEGRET
136	Commune de SAINT FRION	Madame Nathalie ROCHER
137	Commune de SAINT GEORGES NIGREMONT	Madame Bernadette LARBRE
138	Commune de SAINT GERMAIN BEAUPRE	Monsieur Jean Pierre DALLOT
139	Commune de SAINT GOUSSAUD	Madame Sophie SIMON
140	Commune de SAINT HILAIRE LA PLAINE	Monsieur Marc PERIGAUD
141	Commune de SAINT HILAIRE LE CHATEAU	Monsieur Claude FOURNEL
142	Commune de SAINT JULIEN LA GENETE	Madame Sylviane VIAL
143	Commune de SAINT LAURENT	Madame Laure ESLAN
144	Commune de SAINT LEGER BRIDEREIX	Monsieur Frédéric MALFAISAN
145	Commune de SAINT LEGER LE GUERETOIS	Monsieur Marc LEDRU
146	Commune de SAINT MAIXANT	Madame Nathalie PEYCHERAUD
147	Commune de SAINT MARC A FRONGIER	Monsieur Jean-Louis JOSLIN
148	Commune de SAINT MARC A LOUBAUD	Monsieur Bernard DENIS
149	Commune de SAINT MARIEN	Madame Natascha VERSCHEURE
150	Commune de SAINT MARTIN CHATEAU	Monsieur Jean-Pierre LAIGNEAU
151	Commune de SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE	Madame Laëtitia POULIER
152	Commune de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	Monsieur Jean-Claude LAURENT
153	Commune de SAINT MAURICE PRES CROCQ	Monsieur Didier BARDOLLE
154	Commune de SAINT MICHEL DE VEISSE	Madame Lucy TOURNADRE
155	Commune de SAINT MOREIL	Madame Virginie BONNEFOND
156	Commune de SAINT ORADOUX DE CHIROUZE	Monsieur Philippe SOULET
157	Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ	Madame Murielle DECOURTEIX
158	Commune de SAINT PARDOUX D'ARNET	Madame Catherine BESSE
159	Commune de SAINT PARDOUX MORTEROLLES	Madame Joëlle COMENCINI
160	Commune de SAINT PIERRE BELLEVUE	Madame Eugénia CALVET
161	Commune de SAINT PRIEST	Madame Sabrina PARROT
162	Commune de SAINT PRIEST LA FEUILLE	Madame Valérie APPERT
163	Commune de SAINT PRIEST LA PLAINE	Monsieur Christian CARENTON
164	Commune de SAINT SEBASTIEN	Monsieur Jean Luc PETIT
165	Commune de SAINT SILVAIN MONTAIGUT	Monsieur Patrice DHEZ
166	Commune de SAINT SILVAIN SOUS TOULX	Monsieur Michel LESAGE
167	Commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS	Monsieur Christophe NEVEU
168	Commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS	Monsieur Eric BARZU
169	Commune de SAINT SULPICE LES CHAMPS	Madame Nicole BOURLAUD
170	Commune de SAINT VAURY	Madame Maryse VILLARD
171	Commune de SAINT VICTOR	Madame Béatrice GENTIL
172	Commune de SAINT YRIEIX LES BOIS	Madame Dominique MAZEAUD
173	Commune de THAURON	Monsieur Michel COUFFY
174	Commune de TROIS FONDS	Monsieur Alexis BEAUFILS
175	Commune de VALLIERE	Madame Valérie BERTIN

176 Commune de VAREILLES
177 Commune de VERNEIGES
178 Commune de VIDAILLAT
179 Commune de VIERSAT
180 Commune de VILLARD
181 Commune de LA VILLENEUVE

Madame Anita AUMEUNIER
Monsieur Richard ROUCHON
Madame Nelly LEBAS
Monsieur René LEONELLI
Monsieur Daniel FOREST
Madame Marie Hélène CHAPLAIS

ASSISTAIENT :

Monsieur Philippe LAFRIQUE, Responsable coordonnateur du SDIC 23
Madame Marika GUIMBRETIERE, Comptable du SDIC 23
Madame Catherine BELUGEON, Chargée du secrétariat et des relations commerciales du SDIC 23.

ETAIT EXCUSEE :

Madame Nadia DOMENJOD, Trésorier

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents, tout en regrettant l'absence de quorum lors de la précédente réunion, et remercie la commune de LA SAUNIERE pour la mise à disposition de la salle polyvalente le 10 mars dernier.

Il demande une pensée pour deux délégués du SDIC 23 disparus durant l'année 2015 : Monsieur DUCHERON, délégué de la commune d'ARRENES et membre du Bureau, et Monsieur Franck CROUGNAUD, délégué de la commune d'AURIAT.

Il signale enfin que, suite à la fusion des communes de PARSAC et RIMONDEIX, le nombre de communes adhérentes au SDIC 23 est désormais de 201.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 FEVRIER 2015

Après avoir constaté que ce procès verbal est parvenu sans difficulté aux délégués, et en l'absence de remarque, le Président le met aux voix.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 11 février 2015.

II. BILAN D'ACTIVITES 2015

Monsieur Philippe LAFRIQUE, Coordonnateur du SDIC 23, donne une rapide lecture du bilan d'activités 2015 qui a été remis aux membres du Comité Syndical et qui retrace l'ensemble des activités du Syndicat, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette présentation n'appelant aucune observation de leur part, les membres du Comité Syndical prennent acte du bilan d'activités 2015.

III. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015

✓ Compte de gestion :

Monsieur Patrick FOUSSADIER, délégué de la commune de SAVENNES, assure la Présidence.

Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, quitte momentanément la séance.

Madame Marika GUIMBRETIERE, comptable du SDIC 23, donne lecture du compte de gestion de l'exercice 2015, dont les résultats sont les suivants :

- en section de fonctionnement	17 468,64 €
- en section d'investissement	2 457,23 €

Monsieur Serge JANNOT, délégué de la commune de PARSAC-RIMONDEIX, fait part de sa remarque vis-à-vis des excédents de fonctionnement et propose la baisse des cotisations afin d'équilibrer les comptes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité moins une abstention le compte gestion 2015

✓ Compte administratif :

Monsieur Patrick FOUSSADIER, délégué de la commune de SAVENNES, assure la Présidence, Monsieur Didier BARDET, Président du SDIC 23, ayant quitté momentanément la séance.

Madame Marika GUIMBRETIERE, comptable du SDIC 23, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2015, dont les résultats sont les suivants :

- en section de fonctionnement	17 468,64 €
- en section d'investissement	2 457,23 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2015.

A son retour, Monsieur Didier BARDET, Président, fait remarquer que les excédents ne sont pas aussi importants que l'on peut l'imaginer. Le Syndicat prévoit de participer aux dépenses engendrées par la mise sur le marché de nouveaux logiciels ou formations.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015

Madame Marika GUIMBRETIERE, comptable du SDIC 23, rappelle les éléments suivants :

☞ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 94 702,22 €
☞ Excédent d'investissement antérieur reporté :	+ 63 472,67 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015 :

☞ Solde d'exécution de l'exercice :	2 457,23 €
☞ Solde d'exécution cumulé :	+ 65 929,90 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015 :

☞ Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 65 929,90 €
☞ Rappel du solde des restes à réaliser :	

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 0,00 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

☞ Résultat d'exécution de l'exercice :	+ 17 468,64 €
☞ Résultat antérieur :	+ 94 702,22 €

TOTAL A AFFECTER : + 112 170,86 €

En conséquence, le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

- ☞ - En report à la section de fonctionnement pour 112 170, 86 Euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation 2015 en report à la section de fonctionnement pour 112 170.86 €.

V. TAUX DE COTISATION, TARIFS MAINTENANCE ET PRESTATIONS CERIG 2015

Après discussion et suivant la proposition établie par le Bureau du SDIC 23, qui a pris en compte les augmentations appliquées par les différents prestataires, le Président propose les tarifs suivants pour la cotisation, les maintenances et les formations 2016.

COTISATION 2016 AU SDIC

	2015	2016
Communes de moins de 200 habitants	60 €	60 €
Communes de 200 à 500 habitants	86 €	86 €
Communes de 501 à 1000 habitants	111 €	111 €
Communes de plus de 1000 habitants	137 €	137 €

MAINTENANCE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE POUR MEDDI/VN (CADASTRE) 2016

	2015	2016
MEDDI	58,20 € TTC	62,40 € TTC
VISION NUMERIQUE	58,20 € TTC	62.40 € TTC

Pour l'achat du pack cadastre les tarifs suivants sont maintenus :

	2015	2016
VISION NUMERIQUE	420 € TTC	420€ TTC
MEDDI + VISION NUMERIQUE	600 € TTC	600 € TTC

MAINTENANCE CERIG 2016 + AIDE PESV2

	2015	2016
Communes de moins de 200 habitants	433 €	437 €
Communes de 200 à 500 habitants	467 €	471 €
Communes de 501 à 1000 habitants	498,50 €	503 €
Communes de plus de 1000 habitants	533,50 €	538 €

ETAT CIVIL CERIG 2016

	2015	2016
Communes de moins de 200 habitants	40 €	40 €
Communes de 200 habitants et plus	51 €	51 €

PRESTATIONS CERIG 2016

	2015	2016
Transfert de fichiers	315 € HT	315 € HT
Formation individuelle	325 € HT	325 € HT

MAINTENANCE FAST 2016

(DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS)

	2015	2016
FAST	110 € HT	110 € HT

ACCES FAST BUDGET 2016

(DEMATERIALISATION DU BUDGET)

	2015	2016
FAST	100 € HT	100 € HT

FORMATIONS 2016

Suite à la volonté affirmée par le Bureau d'harmoniser les tarifs des différentes formations,

☞ Cadastré

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de reconduire des demi-journées de formations qui seront dispensées pour un coût de 30 € HT par demi-journée et par participant.

☞ Mairig

Le Président propose de reconduire les formations pour 10 demi-journées en 2016, pour un coût de 30 € HT la demi-journée par participant.

☞ Bureautique

Le Président propose que les formations, dispensées à la demande comme le prévoit la délibération n° 2009-01/09, soient reconduites pour un montant de 30 € HT par demi-journée et par participant. Le Président précise que ces formations ne sont pas réservées aux secrétaires de mairie, et que les élus le souhaitant peuvent y participer.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité moins une abstention les taux de cotisation, les tarifs maintenance et formations pour l'année 2016.

VI. EVOLUTION DES LOGICIELS CERIG

Le Président donne connaissance de propositions relatives à l'évolution des logiciels CERIG :

- ☞ Cimetière : Le Président présente une proposition visant à la numérisation du cimetière, détaillée comme suit :
 - Gestion des concessions du plan de cimetière : 1200 € HT
 - Digitalisation concession cimetière (tarif unitaire) : 0.40 € HT
 - Formation MAIRIG (demi-journée sur site 3 h 30) : 325 € HT

- ☞ Etat-civil : Le Président fait part de l'évolution rendue nécessaire du logiciel état-civil, inchangé depuis de nombreuses années, détaillée comme suit :
 - Transfert des données dans les locaux de CERIG : 80 € HT
 - Dématérialisation état civil : 100 € HT
 - Formation MAIRIG (demi-journées sur site 3 h 30) : 110 € HT

Compte-tenu du coût important et du résultat du compte administratif, le Président propose la prise en charge de la formation correspondante par le SDIC23.

- ☞ Plateforme de dématérialisation : Le Président informe que cinq communes sont pilotes pour l'expérimentation d'une nouvelle plateforme mettant en lien le logiciel de comptabilité et les outils de la trésorerie.

La proposition se décline comme suit :

- Forfait HELIOS + parapheur électronique (tarif annuel) : 175 € HT
- Administration plate forme comprenant le paramétrage des utilisateurs, le paramétrage des signataires. Cette prestation ne sera facturée que lors de la première inscription : 150 € HT
- Formation MAIRIG (demi-journée 3h30) : 50 € HT

Le Président propose la prise en charge de cette formation.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité les tarifs proposés et la prise en charge des formations pour le logiciel état civil et pour la plate-forme de dématérialisation.

VII. BUDGET PRIMITIF

Le Président donne la parole à Madame GUIMBRETIERE, comptable du SDIC 23.

Le budget primitif 2016 est présenté au Comité Syndical. Les prévisions sont les suivantes :

- Total section de fonctionnement	258 670,86 €
- Total section d'investissement	68 929,90 €

Ce budget primitif n'appelant aucune remarque, le Président le met aux voix,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité moins une voix contre le budget primitif 2016.

VIII. PRESENTATION DU SITE INTERNET

Monsieur Philippe LAFRIQUE présente le site internet de la Commune de NOUZERINES.

Ce site a été réalisé sur la plate-forme « réseau des communes » par Monsieur Pierre DAGNIAU délégué de la commune de NOUZERINES. Il s'agit de la gamme « Site Essentiel », qui répond parfaitement aux besoins de nos petites collectivités.

Monsieur Pierre DAGNIAU a fait part, lors d'une précédente réunion, du travail de préparation effectué en amont de l'ouverture du site, et de la qualité de l'accompagnement mis en place par la société partenaire du SDIC 23.

Les agents du SDIC 23 sont à la disposition des communes pour tout renseignement.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- Dématérialisation des actes administratifs

Le Président rappelle qu'à ce jour 83 communes utilisent la plate-forme FAST pour dématérialiser les actes administratifs.

Il informe que la convention passée en 2014 avec la Caisse des Dépôts et Consignations (module FAST) pour la dématérialisation des actes administratifs arrive à expiration le 31/12/2016, et précise que ce service est désormais assuré par DocapostFast.

Après avoir rappelé les conditions de mise en place du système, il propose de donner pouvoir au Bureau pour la mise en œuvre d'un marché à procédure adaptée et pour effectuer le choix du prestataire.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical

- *chargent le Bureau de procéder aux démarches nécessaires au choix du prestataire,*
- *chargent le Président se signer la convention avec le prestataire retenu.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 25

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Monsieur Michel JANUEL
Délégué de la commune de CHARD

LE PRESIDENT,



Monsieur Didier BARDET
Maire de FLEURAT
Président de la Communauté de Communes
BENEVENT/GRAND BOURG